

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 JUIN 2016 à 19H**

**Séance ordinaire  
Convocation le 30.05.2016  
Affichage le 13.06.2016**

Présents : Mmes, MM. Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Josefa CHAUTEMPS, Liliane REGAD, Agnès ROUSSEAU, Natacha BAILLY, Michel PRUVOT, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU.

Absents excusés : Mme Michelle MILLET a donné pouvoir à Mme ROBEZ-MASSON pour voter en son nom, M. Bernard DEFFONTAINE a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom jusqu'à son arrivée.

Absents : Christian BIENMILLER.

Secrétaire de séance : Dominique DELACROIX.

Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

**M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter trois questions à l'ordre du jour.**

- **Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement,**
- **Délibération demande de subvention association des Parents d'Elèves du RPI Lamoura – Lajoux « Les Flocons »**
- **Délibération reprise de voirie des lotissements.**

**Le conseil municipal accepte.**

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 2 mai 2016**

Adopté à l'unanimité.

**2- Délibération construction centre d'incendie et de secours des Combes**

Comme cela avait été évoqué dans le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 7 mars 2016, M. le Maire rappelle le montant de la participation prévisionnelle des communes tel que figurant dans le tableau ci-dessous pour la construction du Centre d'incendie et de secours des Combes :

	Population	Répartition	ICF	Répartition	Total
BELLECOMBE	77	6 885,85 €	76166	8 461,75 €	<b>15 347,60 €</b>
LAJOUX	253	22 624,93 €	223943	24 879,21 €	<b>47 504,14 €</b>
LAMOURA	554	49 542,35 €	588427	65 371,98 €	<b>114 914,32 €</b>
LES MOLUNES	146	13 056,29 €	131322	14 589,37 €	<b>27 645,66 €</b>
LES MOUSSIÈRES	190	16 991,06 €	142534	15 834,98 €	<b>32 826,04 €</b>
SEPTMONCEL	681	60 899,53 €	367814	40 862,72 €	<b>101 762,25 €</b>
	1901	170 000,00 €	1530206	170 000,00 €	<b>340 000,00 €</b>

Il convient aujourd'hui d'approuver l'échéancier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de participer au financement de la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) des COMBES (commune de LAMOURA),

**PREND ACTE :**

- que le coût prévisionnel hors taxes de l'opération (travaux + frais d'honoraires + assurances) s'élève à 680 000 € cofinancé par le SDIS et les communes défendues en 1<sup>er</sup> appel par le CIS et par le poste avancé de LES MOUSSIÈRES,
- que les communes de LAJOUX, LES MOLUNES, SEPTMONCEL, LAMOURA, LES MOUSSIÈRES, BELLECOMBE financent l'opération à hauteur de 50% de son coût HT par le versement d'une participation au SDIS du JURA,

**VALIDE :**

- la clé de répartition définie entre les six communes concernées,
- la participation financière prévisionnelle de la commune pour un montant de 114 914,32€,
- l'échéancier de versement suivant :
  - o 1/3 en 2017
  - o 1/3 en 2018
  - o solde en 2019, calculé sur le montant réel des dépenses

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160601**

M. DELACROIX ajoute que le plan de bornage est effectué ainsi que la déclaration préalable de division de parcelle qui a été acceptée. Le compromis de vente est consenti et la signature de l'acte aura lieu dans les 2 mois à venir.

Les travaux devraient commencer début 2017.

### **3 – Délibération SPANC : convention avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.**

M. le Maire rend lecture de la convention d'adhésion de la commune de Lamoura au SPANC de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qu'il y a lieu de renouveler.

Il donne la parole à M. PRUVOT qui souligne qu'il n'y pas de modification mis à part le fait que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude traitera les dossiers directement avec les particuliers. Il reste environ 20 diagnostics de conformité à faire sur la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160602**

### **4– Délibération tarifs Chéquiers rusés**

M. le Maire explique au conseil municipal que les chéquiers rusés 2016-2017 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il y a lieu aujourd'hui d'en fixer les tarifs pour le Musée du Lapidaire.

Le conseil municipal décide de fixer à 3,50 € le tarif d'entrée adulte au Musée du Lapidaire pour les détenteurs du chéquier rusé, soit une réduction de 0,50 €.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160603**

### **5- Délibération bail bâtiment école**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le bail du logement du bâtiment école, 40 Route des Selmenbergs à partir du 1<sup>er</sup> août 2016 pour une durée de 3 ans à Mme Sandrine DEFFONTAINE. Le loyer est fixé à 486,02 €

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160604**

### **6 – Délibération attribution des parcelles au Lotissement Crêt Beloirbe.**

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui fait part à l'assemblée des demandes d'acquisition de parcelles au lotissement Crêt Beloirbe. Le conseil municipal étudie les critères de chaque demande.

Après information et délibération le conseil municipal décide d'attribuer :

- le lot 2 à M. Patrick CRETIN-MAITENAZ,
- le lot 10 à M. Julien BALLAY,
- le lot 12 à Mme Elise PONCET et M. Guillaume MILAN.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160605**

N'ayant pas tous les éléments à ce jour, les demandes d'attribution des autres lots seront étudiées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **7- Délibération recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en congé parental de M. Sébastien REGAD à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

M. le Maire explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter en tant que de besoins des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275160606**

### **8- Délibération demande de subvention association des Parents d'Elèves du RPI Lamoura – Lajoux « Les Flocons »**

M. le Maire rend lecture du courrier de demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves du RPI Lamoura-Lajoux « Les Flocons ».

Il donne la parole à Mme BAILLY qui établit un compte-rendu des animations organisées par l'Association.

Il est décidé, avant de prendre une décision sur la somme allouée, de demander à l'association de transmettre un bilan financier. Cette question sera revue lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **9- Délibération reprise de voirie des lotissements.**

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que le précédent conseil municipal avait décidé de ne pas reprendre systématiquement les voiries des lotissements privés et d'étudier les demandes au cas par cas.

L'Association Syndicale du Boulu a demandé à la commune de reprendre sa voirie et ses espaces verts. M. DELACROIX souligne que des problèmes de cadastre, d'éclairage public et d'écoulement d'eaux pluviales restent encore non résolus. L'Association syndicale s'est engagée à effectuer ces travaux avant toute reprise de voirie. M. DELACROIX demande au conseil municipal de se prononcer sur la question et propose de reprendre uniquement la voirie, les espaces verts resteront à la charge de l'Association Syndicale.

Débat.

Le conseil municipal envisage de reprendre la voirie, donne son accord de principe et souhaite en attendre la conformité. Cette question sera donc délibérée dès la réalisation des travaux.

### 10- Informations et questions diverses.

- M. DELACROIX informe le conseil municipal que le SIDEC nous a fait part des résultats du marché de groupement de commande d'électricité : l'électricité des bâtiments communaux sera facturés par ENGIE et celle de l'éclairage public par EDF. L'économie réalisée sera d'environ 15 à 20 %.
- M. le Maire remercie Mmes CHAITEMPS, ROUSSEAU et ROBBEZ-MASSON pour le fleurissement de la commune.
- M. le Maire rend compte de la réunion avec le Groupe EIREG concernant la reprise du Village de Vacances de Lamoura : une ouverture de trois bâtiments, 330 lits, est envisagée rapidement (hiver ?), une augmentation du nombre de lits s'effectuera jusqu'en 2021. Le projet semble avancé et élaboré, ce que confirme Mme CHAITEMPS présente à cette réunion.

### Arrivée de M. DEFFONTAINE.

- M. le Maire fait part des 3 ébauches réalisées par l'Atelier du Triangle sur le réaménagement de la place du village. M. DEFFONTAINE souligne que des transformations sont encore à effectuer et que la prochaine réunion aura lieu le 5 juillet prochain.
- Mme ROBBEZ-MASSON souhaiterait faire une réunion publique d'information sur les compteurs Linky d'EDF avec EDF et l'Association les Robins des Toits. .
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 4 juillet 2016.

La séance est levée à 21h15.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,



Le secrétaire,